



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection de l'Education nationale du 2nd degré

Inspection de l'Education
nationale du 2nd degré

Versailles, le 7 septembre 2020

Affaire suivie par :

- Alex ANTISTE
- Stéphane CIPRIANI
- Bruno GIRARD
- Valérie LEGALLICIER
IEN Lettres/histoire

Tél : 01 30 83 40 84

Mél : ce.ien@ac-versailles.fr

3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex

Les Inspecteurs de l'Education nationale
de lettres-histoire-géographie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de lettres - histoire - géographie

s/c de Mesdames et Messieurs les Proverseurs
des lycées professionnels publics

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des lycées professionnels privés

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'EREA

Chères et chers collègues professeurs en lettres-histoire-géographie

En ce début d'année scolaire 2020-2021, nous tenons tout d'abord à souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux professeurs affectés dans notre académie et adressons toutes nos félicitations aux lauréates et lauréats des concours de recrutement de cette année. Nous leur souhaitons une bonne installation.

Nous exprimons notre reconnaissance à celles et ceux qui ont fait valoir leurs droits à la retraite et les remercions pour leur engagement.

Nous tenons également à saluer la mobilisation de tous les enseignants lors de la période de continuité pédagogique et nous avons une pensée toute particulière pour les collègues qui ont pu connaître des ennuis de santé cette année.

Nous accueillons Stéphane Cipriani dans notre équipe d'inspecteurs de lettres-histoire-géographie et saluons amicalement notre collègue Fatiha Cherara qui exercera désormais dans l'académie de Créteil.

Les inspecteurs pédagogiques référents dans les départements de l'académie :

Yvelines 78	Essonne 91	Hauts-de-Seine 92	Val d'Oise 95
Bruno Girard	Valérie Legallicier	Stéphane Cipriani	Alex Antiste
bruno.girard@ac-versailles.fr	valerie.legallicier@ac-versailles.fr	stephane.cipriani@ac-versailles.fr	alex.antiste@ac-versailles.fr

Les chargés de mission d'aide à l'inspection se joignent à nous pour effectuer des visites-conseils :

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val d'Oise
Loïc Seillier-Ravenel	Françoise Camus	Marie Neaud	Séverine Logereau

Françoise Camus et Kevin Zanotti, formateurs académiques, animent le réseau des tuteurs qui accueille une douzaine de professeurs stagiaires dans les lycées de nos quatre départements et prennent en charge la formation des stagiaires temps plein.

Nous remercions également toutes celles et ceux qui continuent d'accompagner de jeunes collègues en tant que tuteurs et tous les formateurs qui proposent des actions disciplinaires ou transversales pour vous aider notamment à mettre en place la Transformation de la Voie Professionnelle.

Ce courrier de rentrée est aussi l'occasion de vous présenter les enjeux de nos disciplines qui nous paraissent essentiels ainsi que les priorités nationales et académiques qui jalonnent notre année. Attentive à ces thématiques, l'équipe d'inspection vous accompagnera dans l'ensemble de ces moments.

Le contexte sanitaire :

Les incertitudes liées au contexte sanitaire nécessitent toujours notre vigilance et solliciteront encore notre engagement et nos capacités de réactivité pour accompagner nos élèves au plus près de leurs besoins. Les dynamiques d'hybridation engagées au printemps doivent être poursuivies au-delà du contexte sanitaire pour engager une réflexion sur l'évolution des pratiques enseignantes. La plateforme académique [Éléa](#), un webinaire annoncé par [Canopé](#) sur les complémentarités entre présence et distance sont des ressources utiles.

La Transformation de la Voie Professionnelle :

L'an dernier, tous les professeurs qui sont intervenus en seconde professionnelle et en première année de CAP ont pu expérimenter des pratiques innovantes, dans le cadre de la co-intervention, du chef d'œuvre ou de la consolidation des acquis. En cette rentrée 2020, la Transformation de la voie professionnelle entre dans sa deuxième année de mise en œuvre. Tous les élèves de CAP, de seconde et de première bac-pro sont désormais concernés par ces nouveaux dispositifs qui ont pour but d'améliorer les compétences disciplinaires de nos élèves et, notamment à travers les pédagogies de projets, de mieux les préparer à l'exercice de leur métier.

Les tests de positionnement :

Destinés cette année à tous les élèves entrant en 2^{nde} professionnelle et en première année de CAP, les [tests de positionnement](#) qui se dérouleront entre le 14 septembre et le 2 octobre 2020, selon les modalités d'organisation définies par les établissements, seront déterminants. En effet, après une longue période de confinement marquée par des situations de décrochage ou de désengagement pour certains élèves, ils permettront d'évaluer précisément le niveau de chacun. Grâce à leurs résultats vous pourrez mettre en œuvre les actions appropriées et pertinentes et l'accompagnement personnalisé nécessaire dans le cadre de la consolidation des acquis. Vous trouverez sur le lien précédent des informations concernant les modalités de passation de ces tests ainsi que des exemples et un guide pour mieux analyser les résultats.

Par ailleurs, nous vous encourageons fortement, en complément à ces tests de compréhension de l'oral, de l'écrit et du fonctionnement de la langue, à faire passer également les [tests d'évaluation de l'oral en production](#).

Le développement des compétences orales :

Enjeu essentiel pour la poursuite du parcours scolaire des élèves mais aussi pour favoriser leur future réussite professionnelle, le développement des compétences orales est désormais au cœur des nouveaux programmes du CAP et du bac-professionnel. Que ce soit lors d'échanges spontanés dans le quotidien de la classe ou pour réaliser des productions plus élaborées, l'amélioration des performances orales des élèves est pour les professeurs un réel défi qui nécessite un véritable savoir-faire. C'est la raison pour laquelle quelques enseignants de chaque établissement, issus de disciplines diverses, bénéficieront cette année de 13 heures de formation pratique et didactique dans ce domaine. Ils auront ensuite pour mission de diffuser dans l'ensemble des équipes pédagogiques, les méthodes et les pratiques qu'ils auront apprises. Nous invitons donc chacun d'entre vous à bénéficier de ces opportunités de formation qui vous permettront notamment de mieux préparer les élèves de CAP et de bac-professionnel à la présentation orale du chef-d'œuvre.

L'inclusion :

Le contexte actuel nous rend particulièrement attentifs aux thématiques de l'inclusion et au suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les actions du Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage, les outils de différenciation, notamment numériques, les modalités de différenciation pédagogique doivent être mobilisés. Une page spécifique est proposée sur [eduscol](#) et présente notamment la [plateforme cap école inclusive](#), ressource essentielle pour mieux comprendre les besoins des élèves souffrant de handicap et apporter des réponses pédagogiques adaptées..

Programmes en vigueur :

La mise en œuvre des nouveaux programmes ([BO spécial n°5 du 11 avril 2019](#)) concerne les classes de 1^{ère} et 2^{ème} année de CAP, de 2nde et 1^{ère} Professionnelle. Concernant le Brevet des Métiers d'Art (BMA), les programmes de référence en histoire-géographie-EMC sont désormais les nouveaux programmes. Un texte officiel sera très prochainement publié à ce sujet.

En revanche, les élèves de terminale professionnelle, conservent les anciens programmes pour la dernière année.

Les examens :

Vous serez peut-être sollicité.es pour participer aux surveillances et corrections des épreuves des sessions de septembre 2020.

Concernant les épreuves de CAP nous vous rappelons que les modalités de certification applicables à la session 2021 ont été publiées au [JO du 5 décembre 2019](#), (grilles d'évaluation [ici](#)).

Les inscriptions au Plan Académique de Formation sont ouvertes sur Gaia jusqu'au 21 septembre 2020 :

Particulièrement riche dans notre académie, le plan de formation destiné aux PLP Lettres-histoire-Géographie propose des formations à candidatures individuelles, dont certaines en partenariat avec des institutions emblématiques et d'autres en public désigné, notamment dans le cadre du parcours de formation proposé aux T1, T2 et T3 et aux enseignants post-rendez-vous de carrière.

Votre investissement dans les stages du PAF Lettres-Histoire-Géographie est fondamental pour votre développement professionnel, et sera aussi un élément important d'évaluation lors de vos prochains rendez-vous de carrière.

Les contractuels qui n'auraient pas pu s'inscrire à la formation de préparation aux épreuves du CAPLP lettres/histoire-géographie peuvent encore le faire en sollicitant auprès de leur chef d'établissement une demande d'inscription hors délai. Nous les invitons également à se rapprocher de l'inspectrice ou l'inspecteur en charge de leur département d'affectation.

Nous engageons les enseignants présents en formation à relayer auprès des équipes disciplinaires en établissement les réflexions et ressources recueillies lors des sessions de formation.

Le développement de l'éducation et des pratiques artistiques et culturelles :

Priorité ministérielle, l'éducation artistique et culturelle est au cœur des préoccupations de nos nouveaux programmes qui insistent pour que chaque élève de L.P, au moins une fois au cours de son cycle d'enseignement, puisse rencontrer le spectacle vivant, découvrir un musée ou rencontrer un acteur du monde culturel. En effet, nos disciplines offrent souvent l'occasion de partir avec les classes, à la découverte des richesses de notre patrimoine, en préparant ainsi les lycéens professionnels à devenir de véritables citoyens humanistes. Avec le soutien de la DAAC (Délégation académique à l'action culturelle) et des référents culture de vos établissements, nous vous encourageons à mener des projets avec vos classes, en mobilisant par exemple vos élèves autour de concours ou de prix. Nous vous recommandons tout spécialement le prix "[écrire le travail, écrire le métier](#)" (inscriptions jusqu'au 16 octobre) qui vous permettra de développer les compétences d'écriture de vos élèves, dans le cadre des enseignements disciplinaires, de la co-intervention ou du chef-d'œuvre.

L'éducation à la citoyenneté :

Une éducation à la citoyenneté vivante et active doit permettre à nos élèves de développer et d'enrichir leur parcours citoyen. Il s'agit notamment d'engager des projets qui permettront de faire éprouver et partager les principes et valeurs de la République au-delà d'expressions convenues. De nombreuses actions peuvent constituer des leviers, tels les concours [la flamme de l'égalité](#), [les Olympes de la parole](#); comme chaque année la [journée de la laïcité](#) commémorant la loi du 9 décembre 1905 pourra être un moment fort de [valorisation des actions](#) que vous aurez engagées dès ce début d'année.

Ressources :

Le site Eduscol met en ligne des outils et ressources accompagnant les programmes ainsi que les modalités de transformation de la voie professionnelle. Nous attirons notamment votre attention sur les [vademecums](#) relatifs à la co-intervention, à la consolidation des acquis et à la réalisation du chef d'œuvre. Des documents ressources pour la mise en œuvre des nouveaux programmes sont parus en [lettres](#), en [histoire-géographie](#) et en [EMC](#); ces pages sont régulièrement enrichies.

Vous trouverez sur le site académique disciplinaire spécifiquement dédié à l'enseignement de nos disciplines dans la voie professionnelle (<https://lettres-histoire.ac-versailles.fr>) l'ensemble des ressources que nous actualiserons durant l'année scolaire.

Modalités d'évaluation et d'accompagnement des enseignant.es :

L'évaluation des enseignants a lieu dans le cadre des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ; un guide est disponible à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>.

Les rendez-vous de carrière qui n'ont pu avoir lieu en 2019-2020 seront organisés au cours du trimestre à venir. Ces rendez-vous de carrière concernent certains collègues des 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelons ; les professeur.es concerné.es en sont informé.es par le Rectorat.

Nous relierons ces rendez-vous à des [dispositifs spécifiques du PAF](#) pour poursuivre votre accompagnement professionnel.

Les personnels contractuels bénéficient également de visites et d'entretiens conseils par les IEN ou les chargés de mission.

En dehors de ces rendez-vous, nous poursuivons les visites de classes dans le cadre de l'accompagnement des enseignant.es et des équipes.

Nous serons attentifs à l'ensemble des priorités nationales et académiques présentées ici ainsi qu'aux réflexions et pratiques professionnelles que vous engagez par exemple dans les modalités de différenciation, la mobilisation de pédagogies actives et le développement de l'interactivité, la mise en œuvre pédagogique du numérique, les modalités diverses de traces écrites, les modalités d'évaluation.

Nous vous souhaitons une année pleine de réussite dans vos projets personnels et professionnels : qu'ils soient porteurs d'intérêt, d'enthousiasme, pour vous et vos élèves.



Alex ANTISTE



Stéphane CIPRIANI



Bruno GIRARD



Valérie LEGALLICIER